

Une cargaison aussi sécurisée que la nôtre

En bref

L'enjeu

La sécurité du public et des employés des véhicules blindés est de plus en plus compromise par l'absence d'une réglementation exhaustive de l'industrie. Les nouveaux venus et les entreprises déjà établies sont engagés dans une concurrence soutenue des prix en abaissant les normes de sécurité, une situation qui accroît le risque de crimes commis à l'aide d'une arme à feu, notamment des vols à main armée, et rend les cibles plus vulnérables pour le crime organisé. Depuis l'an 2000, plus de 85 attaques ont été perpétrées contre des véhicules blindés au Canada, faisant cinq victimes et de nombreuses blessures physiques et mentales.

Les normes de sécurité et la réglementation dans le secteur des véhicules blindés au Canada accusent un retard par rapport à d'autres pays. L'ensemble hétéroclite des règles actuelles est inefficace; les règles se chevauchent et se contredisent même parfois. La situation donne ainsi lieu à une réglementation minimale.

Le Canada a besoin d'un cadre réglementaire fédéral complet afin de renforcer la sécurité et de prévenir le crime par l'adoption de normes minimales en matière de formation des employés, de spécifications des véhicules, de composition des équipes et d'exigences relatives à la sécurité des équipements.

Nos recommandations

Le Ministère du Travail, conjointement avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux pertinents, devrait mettre sur pied un groupe de travail sur l'industrie des véhicules blindés et la sécurité de logistique afin de mener des recherches exhaustives en matière de politiques, de recueillir les points de vue des intervenants, et de formuler des recommandations et des orientations législatives à l'égard de l'industrie des véhicules blindés.

Tous les députés devraient soutenir l'adoption du projet de loi C-285 : Loi visant l'élaboration de normes nationales sur le transport d'espèces et de biens de valeur par véhicule blindé.

Notre avis sur l'amélioration de la sécurité

- ✓ **Éliminer les mesures incitatives pour les entreprises de faire concurrence en abaissant les normes de sécurité.** Normaliser les armes à feu, l'utilisation de la force et la formation pour les véhicules lourds dans toute l'industrie canadienne des véhicules blindés, y compris des exigences de : 40 heures en moyenne pour une arme de poing (et 10 heures en moyenne pour un fusil à canon) pour les nouveaux employés; deux exigences annuelles de requalification pour l'utilisation d'une arme; formation sur l'utilisation de la force; immatriculation pour les véhicules lourds (avec un ticket de freinage à air) et réussite d'un cours de conduite défensive appropriée.
- ✓ **Minimiser les risques pour les gardes de véhicules blindés en normalisant les pratiques de travail, dont:** équipe obligatoire de trois personnes avec le conducteur dans le véhicule pour les zones publiques à risques plus élevés, sacs de nuit pour les guichets automatiques, changements d'argent et chargements d'argent en cas d'urgence; équipe de deux personnes avec le conducteur dans le véhicule pour les appels à plus faible risque et appels pour des biens non-précieux; exigence que toute l'équipe soit armée pour le mouvement de biens précieux et qu'une catégorisation des risques des sites soit développée et déterminée par la police.
- ✓ **Établir des exigences minimales de sécurité pour les véhicules, normalisées dans toute l'industrie des véhicules blindés.** S'assurer que tous les véhicules sont équipés avec un équipement de communication et d'urgence approprié, entretenu régulièrement.
- ✓ **Exiger que tous les gardes de véhicules blindés portent des vestes protectrices pare-balles** qui sont remplacées régulièrement et qui respectent les normes les plus à jour de la police.